

Bâtiment : face à une reprise toujours introuvable, la CAPEB appelle à un véritable sursaut pour les entreprises artisanales

Paris, le 2 septembre 2026 – La reprise de l'activité se fait toujours attendre dans l'artisanat du bâtiment. Au deuxième trimestre 2026, l'activité recule de 1,5 % sur un an, enregistrant ainsi un 13^e trimestre consécutif de baisse. Dans un contexte marqué par l'instabilité économique, la hausse des coûts, les aléas climatiques et une perte persistante de visibilité, il est désormais urgent d'agir vite et fort pour donner aux entreprises artisanales du bâtiment la visibilité dont elles ont besoin.

Car le monde a changé : le changement climatique est là, les besoins en logement sont là et les entreprises sont déjà confrontées à leurs conséquences. Il est temps de sortir du déni, du stop & go et des réponses pensées pour le monde d'hier. Les artisans n'attendent plus que l'on décide à leur place : ils sont prêts à agir et demandent désormais un cadre stable et les moyens de déployer les solutions dont les territoires ont besoin.

4 années de recul : du jamais vu !

La conjoncture du deuxième trimestre 2026 confirme la fragilité persistante du secteur. L'activité d'entretien-amélioration recule de 1,5 %, après -1 % au trimestre précédent. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les prévisions établies par la CAPEB en début d'année anticipaient encore, pour 2026, une évolution de l'activité comprise entre -0,5 % et +0,5 %. Les dernières données conduisent désormais à écarter ce scénario. Dans le neuf, la situation s'améliore progressivement mais reste négative, avec une activité en baisse de 1,5 %, contre -2,5 % au trimestre précédent.

La dégradation de l'activité impacte directement et fortement l'emploi et les entreprises. L'emploi salarié recule de 2,2 % sur un an, soit environ 12 000 emplois détruits, tandis que les effectifs d'apprentis diminuent également d'environ 12 000. Au total, ce sont 30 000 emplois détruits depuis deux ans et plus de 40 000 sur trois ans ; un véritable plan social à l'échelle nationale ! Les tensions de trésorerie restent fortes et les défaillances atteignent 3 619 au deuxième trimestre.

Pour Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB, « Ce tunnel de baisse d'activité n'a jamais été aussi long. »

La CAPEB appelle à un véritable changement de cap, avec des mesures permettant de relancer rapidement la demande, de redonner de la visibilité aux entreprises et de sécuriser leurs investissements.

Crise économique, crise climatique : les artisans en première ligne

À une crise économique malheureusement bien installée s'ajoutent désormais les effets directs du changement climatique. Inondations, canicules successives : ces aléas perturbent les chantiers, provoquent des reports et dégradent les conditions de travail.

Pour la CAPEB, cette réalité impose d'accélérer l'adaptation des logements, notamment face aux fortes chaleurs, et de permettre une rénovation énergétique progressive. La suppression des travaux d'isolation et de ventilation du parcours « par geste » de MaPrimeRénov' est un contresens face à cette urgence.

Cette accumulation de difficultés pèse aussi sur les artisans. Selon le 12e baromètre ARTisanté 2025 de la CAPEB et de l'IRIS-ST, 54 % des chefs d'entreprise se déclarent assez ou très fatigués et plus d'un sur deux se dit stressé. Ainsi, la crise est à la fois économique, climatique et humaine.

Donner aux TPE les moyens d'agir

Après quatre années de baisse d'activité, les entreprises artisanales ont besoin de visibilité, de stabilité et de simplicité. La CAPEB appelle les Pouvoirs publics à soutenir franchement l'accès aux marchés, notamment à travers une fiscalité adaptée, en l'occurrence en appliquant le taux réduit de TVA de 5,5 % à l'ensemble des travaux de rénovation, et à faire en sorte que tous les travaux engagés permettent d'améliorer durablement les logements, en intégrant les enjeux de performance énergétique comme ceux d'accessibilité.

La simplification administrative, tant de fois promise, doit par ailleurs devenir une réalité pour les TPE. La facturation électronique peut constituer un outil de meilleure gestion pour elles, à condition que les plateformes agréées par l'État soient réellement contrôlées et que des sanctions soient prévues en cas de comportements abusifs. Forte de son expérience avec la REP, la CAPEB sera particulièrement vigilante sur ce point. À sa demande, un comité de suivi de la réforme devrait être mis en place.

L'avenir du secteur passe aussi par l'apprentissage et la transmission des entreprises. La CAPEB sera vigilante quant au maintien nécessaire de l'ensemble des financements de l'apprentissage. Elle demande également un meilleur accompagnement de la transmission des entreprises artisanales.

Enfin, la CAPEB réitère sa demande d'un observatoire responsable des prix des matériaux et appelle à l'adoption d'une loi de finances donnant aux entreprises la visibilité nécessaire pour investir, embaucher et former.

« Nos petites entreprises sont celles qui font vivre les territoires au quotidien. Elles rénovent, construisent, réparent, forment les jeunes et créent de l'emploi. Après quatre années de baisse d'activité, elles ne demandent pas des discours mais des conditions favorables leur permettant d'agir. Il faut désormais construire les politiques publiques avec elles, parce qu'elles sont une partie essentielle des solutions pour le pays », déclare Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.

Présidentielle 2027 : faire entendre la voix des TPE du bâtiment

En vue de l'élection présidentielle de 2027, la CAPEB lance dès aujourd'hui une grande consultation de ses adhérents pour déterminer les priorités qu'elle compte porter lors de cette échéance électorale majeure.

Ces propositions seront défendues auprès de l'ensemble des candidats et forces politiques ces prochains mois. Au nom des 526 000 entreprises artisanales du bâtiment et de ses 62 000 adhérents, la CAPEB entend faire entendre une voix issue du terrain et replacer les très petites entreprises au cœur des choix qui détermineront l'avenir du logement, de l'emploi et des territoires.

« La situation est grave, mais les solutions existent. L'échéance de 2027 doit permettre de remettre l'économie de proximité et les artisans au cœur des priorités nationales. Nous attendons des futurs responsables politiques qu'ils créent les conditions de leur développement et s'appuient pleinement sur leur capacité à répondre aux grands défis du pays : logement, rénovation, transition écologique, emploi et cohésion des territoires. Les artisans sont déjà dans l'action. En 2027, l'action publique devra être au rendez-vous et agir avec eux. » Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB

[Téléchargez la note de conjoncture du 2e trimestre 2026 de la CAPEB](#)

Contact presse :

Albertine Minart, Chargée des Relations Presse

E-mail : a.minart@capeb.fr | 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale qui représente l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). Elle est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 526 100 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 541 000 salariés, soit 42 % des salariés dont 14 % de femmes
- 59 200 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : @capeb_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb

[Retrouvez l'intégralité de l'actualité de la CAPEB sur son espace presse](#)